

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 15 JUIN 2020
CONVOCATION DU 8 JUIN 2020

Le 15 juin 2020 à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-le-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame SINIARSKI Céline

DÉLIBÉRATION N°22/2020

Autorisation de signer une convention avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'adhésion au service "observatoire fiscal intercommunal".

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2019/062 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 25 mars 2019 relative à la création d'un observatoire fiscal intercommunal,

Vu la délibération n°2019/063 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 25 mars 2019 relative à la signature des conventions pour l'adhésion au service « observatoire fiscal intercommunal »,

Considérant qu'il convient de signer une convention définissant le cadre et les modalités d'intervention du service «observatoire fiscal intercommunal» dont l'objet est de :

- accompagner les communes dans une meilleure connaissance de leurs bases de fiscalité directe qui repose essentiellement sur les locaux à usage d'habitation

- accompagner les communes auprès des services fiscaux au sein des commissions communales des impôts directs ;
- apporter un soutien à la formation des nouvelles équipes dans le cadre des commissions communales des impôts directs qui seront mises en place en 2020.

Où l'exposé de son Maire,

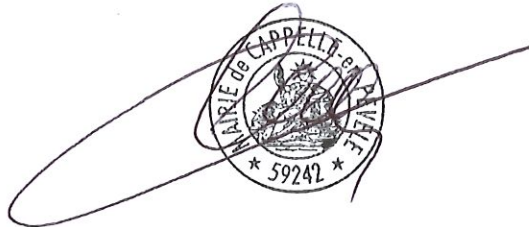
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE avec 19 voix pour :

- D'autoriser son Maire à signer la convention pour l'adhésion au service « observatoire fiscal intercommunal » ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 17/06/2020
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 17/06/2020